

COMMUNE DE LE HOUGA

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE

DU MERCREDI 17 JANVIER 2018

Le dix sept janvier 2018, à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia FEUILLET GALABERT, Maire.

Présents : FEUILLET GALABERT Patricia, FITAN Jacques, MANCIET Aline, DUPOUY André, PAVAN Josette, CROS Claude, BIGOT Jean Jacques, MATHIEU Jean Marie, MENACQ Bernard, MESTHE Claude, MESTRES Michèle, MORIN Franck, PRIAM Annie, VERDEJO Claudine

Absents excusés : SWINSCOE Claudine,

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur BIGOT Jean Jacques a été désigné secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

01. 18. I - Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2017

01.18. II- Devis SDEG éclairage public Route de Mont de Marsan et parking Espace Folgarien

01.18. III- Choix des entreprises travaux extension mairie

01.18. IV – Projet couverture panneaux photovoltaïques salle omnisports

01.18. V – Subventions Voyages scolaires collège Nogaro

01.18. VI – Modification du tableau des emplois

01.18. VII – Approbation RIFSEEP

01.18. VIII – Renouvellement convention ERDF/COMMUNE

01.18. IX – Divers

LA SÉANCE EST OUVERTE À 18 H 35

En ouverture de la séance, Madame le Maire propose l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

Demande d'autorisation du domaine public.

Madame le Maire informe l'assemblée d'une demande de Monsieur Pierre GUICHANNÉ souhaitant s'installer sur la place du marché tous les 2eme dimanches du mois afin de vendre des produits issus de la ferme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE HOUGA, à l'unanimité :

- autorise Monsieur Pierre GUICHANNÉ à occuper le domaine public à titre gracieux les 2eme dimanches du mois de 08 h 00 à 13 h 00 place des arènes.

- Autorise Madame le Maire à signer l'arrêté correspondant.

01. 18. I - Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2017

Madame le Maire interroge l'Assemblée afin de savoir s'il y a des observations sur le compte-rendu du 13 Décembre 2017. Monsieur MENACQ constate que 7 pages sont consacrées à l'adhésion au SIMAL et que le PV soit signé avant l'approbation du compte rendu.

01.18. II- Devis SDEG éclairage public Route de Mont de Marsan et parking Espace Folgarien

Madame le Maire présente à l'assemblée deux devis relatif aux travaux d'éclairage public :

- de la Route de Mont de Marsan :

Montant H.T.	31 208,83 € H.T.
Subvention SDEG	9 362,65 € H.T.
Resta à la charge de la commune :	21 846,18 € H.T.

- du parking de la salle des fêtes :

Montant H.T.	18 928,69 € H.T.
Subvention SDEG	5 678,61 € H.T.

Resta à la charge de la commune : 13 250,08 € H.T.

Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve les conditions financières et techniques

- de la Route de Mont de Marsan :

Montant H.T. 31 208,83 € H.T.

Subvention SDEG 9 362,65 € H.T.

Resta à la charge de la commune : 21 846,18 € H.T.

- du parking de la salle des fêtes :

Montant H.T. 18 928,69 € H.T.

Subvention SDEG 5 678,61 € H.T.

Resta à la charge de la commune : 13 250,08 € H.T.

- autorise Madame le Maire à passer commande desdits travaux auprès du Syndicat Départemental d'Electrification du Gers,

- prévoit le coût de ces travaux au budget communal.

01.18. III- Choix des entreprises travaux extension mairie

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la consultation des travaux d'extension de la mairie, mise en accessibilité et rénovation thermique a fait l'objet d'une publication sur « Marché on Line » le 03 novembre 2017 et la Dépêche du midi le 02 novembre 2017.

Les travaux ont été décomposés en 12 lots avec une date de remise limite des offres le 24 novembre 2017 à 16 h 00. Madame le Maire indique que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 novembre 2017 à 14 h 00 pour procéder à l'ouverture des plis. A l'issue de cette réunion deux lots ont été déclarés infructueux : lot n°3 et lot n° 8.

Un nouvel avis d'appel d'offres a été publié dans la Dépêche du midi du 01 décembre 2017 pour les lots 3 et lot n°8 avec une ouverture des plis le 20 décembre 2017.

La nouvelle réunion de la commission d'appel d'offres réunie le 17 janvier 2018 à 14 h 00 propose au conseil municipal au vu des critères de jugement des offres tel que définis dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations 40 % et la valeur technique 60 % d'attribuer les lots comme suit :

Lot	Entreprise	Montant			
		Base	V2-1		
1	Voiries Réseaux Divers – Démolitions – Gros-Œuvre	EURL Eric DUPOUY	176 833,80 €		176 833,80 €
2	Charpente bois – Couverture – Zinguerie	SN BATIBOIS	68 811,44 €	3 229,99 €	72 041,43 €
3	Menuiseries aluminium	SARL CASTAING ALUMINIUM	67 206,22 €		67 206,22 €
4	Plâtrerie – Isolation	SARL Ezéquier ACACIO	54 577,60 €		54 577,60 €
5	Menuiseries bois	ENT. BOUSSES	35 093,30 €		35 093,30 €
6	Plomberie – Sanitaire – Chauffage – Climatisation	SARL LABARBE ET MANO	33 693,58 €		33 693,58 €
7	Electricité – VMC	SARL BILLEPINTE	35 140,00 €		35 140,00 €
8	Chape – Carrelages – Etanchéité	ZAMPROGNA Philippe	33 612,94 €		33 612,94 €
9	Peintures – Revêtements de sols souples – Signalétique	EURL BATTAGLIA	53 146,78 €	-2 719,50 €	50 427,28 €
10	Faux-plafonds	SAS MARQUE	14 288,61 €		14 288,61 €
11	Ascenseurs	Ascenseurs et Automatismes de Gascogne	18 500,00 €		18 500,00 €
12	Serrurerie	SARL SARRADE CONSTRUCTION	10 230,78 €		10 230,78 €
		TOTAL HT	601 135,05 €	510,49 €	601 645,54 €
		TOTAL TTC	721 362,06 €	612,59 €	721 974,65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal du Houga, par 11 voix pour et 1 voix contre, décide :

- **d'attribuer les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus,**
- **d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés**

01.18. IV – Projet couverture panneaux photovoltaïques salle omnisports

Monsieur Jacques FITAN rappelle que la salle omnisports a été mise en service en juillet 1992 et que la tempête KLAUS du 24 janvier 2009 a éprouvé la toiture.

Deux solutions sont envisageables :

- La réfection totale de la toiture,
- La pose de panneaux photovoltaïques

La pose de panneaux photovoltaïques apparaît comme une solution répondant aux enjeux du développement durable.

Des deux entreprises contactées seule KBE Energie a donné suite après s'être rendue sur les lieux. Après avoir répondu aux questions des membres du Conseil Municipal le 13 décembre dernier, le directeur commercial a fourni un mémoire avec une étude financière examinée ce jour.

Après discussion le Conseil Municipal retient le principe du remplacement de la toiture par une couverture photovoltaïque ;

Se prononce sur la validité du devis fourni sous réserve d'informations complémentaires à obtenir sur :

- Les travaux de génie civil indispensables au branchement ;
- Le désamiantage.

Arrivée de Claudine VERDEJO 19 h 10

Arrivée de Franck MORIN 19 h 35

01.18. V – Subventions Voyages scolaires collège Nogaro

Madame le Maire donne lecture de deux courriers du collège de Nogaro relatif à deux voyages scolaires :

- Cordoba Espagne
- Verdun, Paris, Oradour sur Glanes

Avant de délibérer le Conseil Municipal souhaite connaître le nombre d'élèves folgariens concernés par ce voyage.

Point reporté au prochain conseil municipal

01.18. VI – Modification du tableau des emplois

Au vu d'une réorganisation des services, Mme le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à la modification du tableau des emplois concernant la commune.

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

Emploi	Effectif	Durée Hebdo	Fonctions	Cadre d'emplois
Secrétaire de Mairie	1	35h00	<u>Finances</u> : Elaboration budgets. Comptabilité. <u>Administration générale</u> : Suivi des dossiers	Adjoints administratifs

			Elections Urbanisme <u>Conseil municipal</u> : Préparation et suivi des décisions du Conseil municipal.	
Agent d'accueil - secrétariat	1	17h30	Accueil du Public. Gestion du courrier et du standard. Etat civil.	Adjoint administratifs
Secrétaire administrative	1	35h00	<u>Ressources humaines</u> : Gestion du personnel communal. Paie. Formation - G.P.E.E.C. <u>Accueil</u> : Accueil du Public. Gestion du courrier et du standard. Etat civil. Urbanisme. <u>Administration générale</u> : Suivi des dossiers.	Adjoint administratif
Coordinateur des Services techniques	1	35h00	Encadrement et coordination du fonctionnement de l'ensemble du service technique.	Adjoint techniques
Agent d'entretien	1	35h00	Entretien et valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux Entretien des espaces verts,	Adjoint techniques
Agent d'entretien	1	35h00	Entretien et valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux, travaux de réfection, propreté de la ville.	Adjoint techniques
Agent d'entretien	1	35h00	Entretien et valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux, missions sur l'EHPAD, Assistant de prévention. Entretien de la voirie communale	Adjoint techniques
Agent d'entretien	1	35h00	Entretien et valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux Entretien des espaces verts,.	Adjoint techniques
Cantinière	1	31h00	Préparation des repas, élaboration menus, gestion avec les fournisseurs, entretien des locaux de restauration.	Adjoint techniques
Agent d'entretien	1	17h30	Entretien des locaux communaux, salles sportives et associatives, mairie et locaux scolaires. Aide à la gestion bibliothèque.	Adjoint techniques
Agent d'entretien	1	07h30	Entretien des locaux communaux, des salles associatives, de la mairie.	Adjoint techniques

- **Ceci exposé et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, décide de modifier le tableau des emplois des services communaux comme indiqué ci-dessus.**

01.18. VII – Approbation RIFSEEP

Le conseil Municipal,

Sur la proposition de Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu l'ensemble des textes réglementaires relatifs à la mise en œuvre du RIFSSEP dans la fonction publique,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 18 Décembre 2017 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du R.I.F.S.E.E.P. aux agents de la collectivité de LE HOUGA,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'instituer à l'unanimité dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, l'*I.F.S.E.* et le *C.I.A.*

01.18. VIII – Renouvellement convention ERDF/COMMUNE

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'étude notariale POITEVIN Xavier qui est saisi par ENEDIS pour procéder à la publication de 4 conventions de servitude signées le 18 janvier 2012 portant sur diverses parcelles situées sur le territoire communal.

Afin de régulariser la situation il convient de donner pouvoir à Madame le Maire l'autorisation de signer les conventions de servitude entre la commune et ENEDIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions de servitude entre la commune et ENEDIS.

01.18. IX – Divers

Madame PRIAM fait part de son mécontentement quant à l'article paru dans la presse le 03 janvier 2018 relatif au raccordement du réseau d'eau potable de la commune. Elle le trouve diffamant et inadmissible.

Madame le Maire indique que rien ne relève de la diffamation dans cet article et qu'il est la suite donnée à un courrier anonyme reçu par la Dépêche. Pour elle, aucun intérêt ni importance ne doivent être donnés à une lettre anonyme. Le dossier de l'eau est un dossier clos.

Monsieur MENACQ fait la remarque que lors de la fusion des 3 syndicats de rivière en lien avec la loi GeMAPI, il est apparu que trois communes (LE HOUGA, LUPPE VIOLLES et SALLE D'ARMAGNAC) n'adhéraient à aucun des syndicats initiaux.

Mme le Maire répond que la question de ces adhésions ne s'est jamais posée au cours de ce mandat, par contre, la commune a adhéré au SIMAL car elle est située sur le bassin versant de la Gioule. La loi GeMAPI, avec la compétence prise par les Communautés de communes règlera de fait cette situation.

La séance est levée à 20 h 15.

Le Maire,

MME FEUILLET GALABERT PATRICIA

Le Secrétaire de séance

Les membres du Conseil Municipal

Affiché le :